



Rougemont, le 14 mai 2018

COMPTES 2017

Préavis No 04/2018

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité de Rougemont a le plaisir de soumettre à votre examen, les comptes de l'exercice 2017 qu'elle a approuvé dans sa séance du 14 mai 2018. Le résultat comptable fait ressortir une perte de Fr. 28'185.86 après des amortissements comptables de Fr. 1'501'955.18.

La marge d'autofinancement s'élève à Fr. 737'820.00. Plusieurs informations concernant l'exercice 2017 vous sont communiquées par le biais des commentaires des comptes et le rapport de gestion.

Le budget 2017, établi en automne 2016, prévoyait un résultat 2017 très légèrement bénéficiaire après avoir inclus les travaux d'aménagement de la Place de la Gare, car basé sur un exercice comptable 2015 satisfaisant.

Cependant, notre participation à la péréquation et l'augmentation de la facture sociale ont représenté 700'000,- de plus que prévu alors que les recettes fiscales ont diminué d'autant.

Une augmentation de 80'000,- de la provision pour pertes sur débiteurs a dû être effectuée pour porter cette réserve à Fr. 250'000.--, ceci afin de respecter les réserves émises par l'Etat sur le contentieux pour un montant de Fr. 242'000.—et pour la Commune de Fr. 8'000.00. Pour information ce chiffre correspond au 50 % des montants dus par les contribuables dont les dossiers sont litigieux.

Les autres postes du budget étant respectés, le résultat à la première lecture des comptes avoisinait 1'500'000.- de déficit et une marge d'autofinancement négative.

Sur les conseils de la boursière, de l'UCV et de la fiduciaire, la municipalité a pris diverses mesures comptables afin d'améliorer la présentation des comptes.

Il s'agit, d'une part, d'une réévaluation du patrimoine financier de 1'000'000,-, et de la dissolution de la provision sur fonds d'investissements futurs pour un montant de 458'515.30 en faveur des travaux effectués à la place de la gare.

Cette dernière écriture a principalement été décidée d'entente avec la fiduciaire afin d'améliorer notre bilan pour les années à venir. En acceptant les comptes 2017, votre Parlement accepte la modification du financement de l'aménagement de la Place de la Gare par un prélèvement sur les réserves comme expliqué ci-dessus.

D'autre part, la Municipalité a aussi pris la décision de suspendre les amortissements de l'Arbalète et du Foyer pour cet exercice en tenant compte du fait que nous avons effectué des amortissements complémentaires lors d'exercices précédents.

Avenir financier

Les opérations comptables expliquées ci-dessus permettent notamment d'améliorer l'exercice 2017 afin d'éviter une situation très inconfortable de découvert au bilan.

Cependant cela ne résout pas le problème de fond et des mesures devront être prises afin de faire face à l'augmentation de la facture sociale et de la péréquation, ainsi qu'à la diminution des rentrées fiscales liées à la RIE III.

Le budget 2018 a été établi de manière prudente et la municipalité a bon espoir qu'il puisse être respecté si les revenus fiscaux se stabilisent aux chiffres 2017 et qu'aucun rattrapage cantonal n'est enregistré.

Nous demandons à votre Parlement, dans sa séance du 19 juin 2018, de prendre les décisions suivantes :

- vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes de l'année 2017
- ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT :

- **Accepte les comptes 2017, tels que présentés par la Municipalité**

Dans l'attente de votre décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, nos respectueuses salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



André Reichenbach



Le Secrétaire adjoint :



Florian Aeberli